

Objet : le stationnement des deux-roues sur le quartier du Plateau

Madame la Maire,

Sur le seul quartier du Plateau, **entre 60 et 80 deux-roues motorisés** (scooters et motos) **et une vingtaine de vélos sont stationnés** à toute heure de la journée et de la nuit. La grande majorité des scooters (80 %) et la totalité des vélos sont aujourd'hui stationnés sur le trottoir, espace déjà très réduit dans certaines rues du quartier. Face à cette situation, il semble primordial de favoriser les piétons sur les trottoirs, et de trouver une solution au stationnement des motos et scooters, qui s'ajoutent aux poubelles et potelets qui font déjà slalomer avec difficultés poussettes et personnes à mobilité réduite.

Aujourd'hui, on ne compte sur le Plateau que **4 espaces de stationnements pour 2-roues** : (points noirs, annexe 1)

- A l'angle des rue Benoît Malon et René Anjoly ;
- A l'angle des rues Lafouge et Lecocq ;
- Rue de Freiberg ;
- Au sud de l'entrée RER de la rue Auguste Blanqui.

Les 3 premiers occupent des trottoirs, (et seul le 3^e est suffisamment large) le 4^e n'est quant à lui jamais occupé, ne correspondant localement à aucune demande.

En comptant qu'une place de stationnement pour voiture en voirie peut être remplacée par 8 espaces de stationnement pour vélo, ou 4 à 5 pour deux-roues motorisés, il faudrait remplacer environ 25 places de stationnement en voirie sur le quartier, quand il n'y en a en moyenne que 40 (de plus non-réparties de la même manière). Malgré la baisse constante du nombre d'automobiles dans les foyers gentiléens, le risque de remplacer les places les moins occupées par des espaces pour deux-roues est qu'ils ne soient jamais occupés, à l'image de celui de la rue Blanqui.

C'est pourquoi, grâce à une simple opération de comptage réalisée à plusieurs reprises, il est possible de repérer des espaces stratégiques pour entreprendre une expérimentation qui réponde à une demande. Trois espaces sont particulièrement occupés par les deux-roues (grands points rouges, annexe 1), on y trouve plus de 10 scooters et motos en 50m de voirie :

- Nord de la rue Raymond Lefebvre et rue Henri Gautherot
- Angle des rues Ramond Lefebvre et René Anjoly
- Nord de la rue des Champs-Élysées.

Nous pensons que la priorité pour une expérimentation est l'angle des rues Anjoly et Lefebvre (annexe 3.1.). Avec beaucoup de trafic, des véhicules stationnés en permanence sur les passages piétons et dans l'angle des rues, il est un espace où les piétons sont invisibles des automobilistes, déjà occupés par les questions de

priorité. Aménager un espace de stationnement deux-roues en amont d'un passage piéton permet d'éviter le stationnement d'un véhicule haut qui empêche la visibilité des piétons voulant s'engager dans la traversée. Il dégage ainsi la vue de l'automobiliste et du piéton.

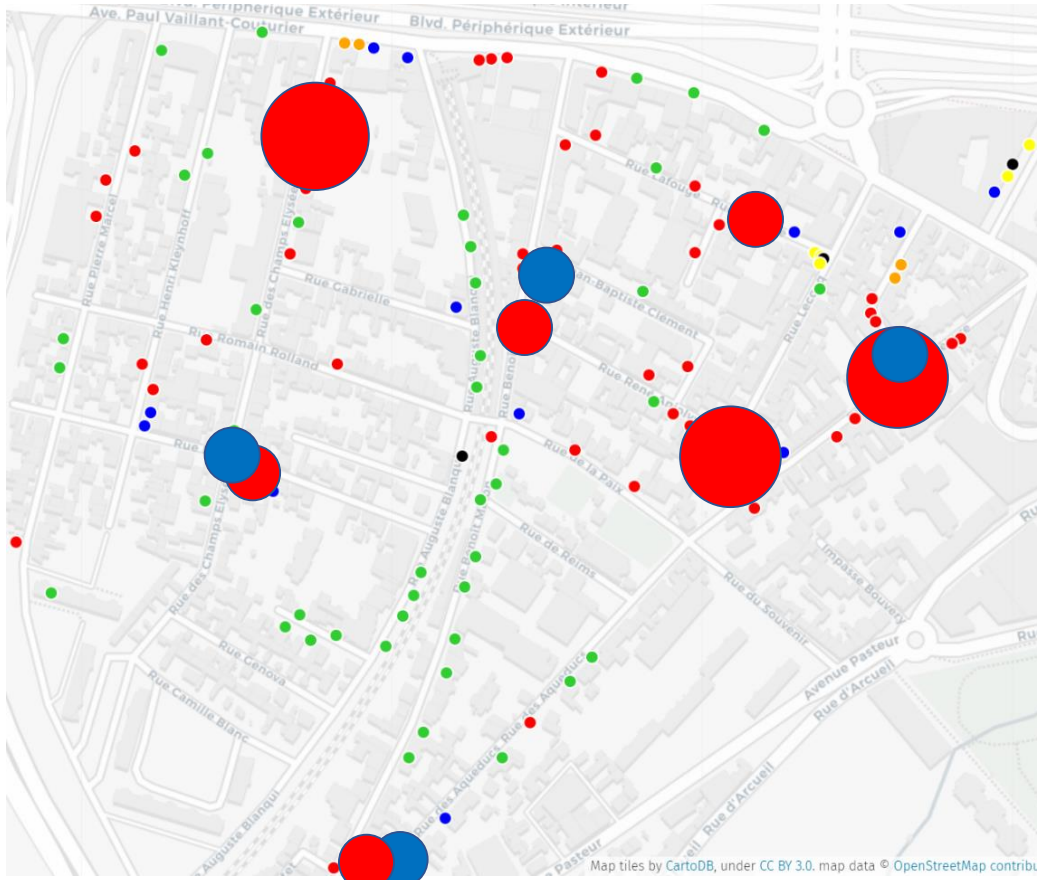
Les espaces de stationnement pour deux-roues motorisés et vélos doivent être, comme cela est déjà le cas dans la ville, composés d'arceaux, seule protection efficace pour sécuriser les véhicules.

Il est essentiel de sacraliser le trottoir comme un espace à destination de tous les piétons, et donc de reporter le stationnement des scooters, motos et vélos sur des espaces dédiés. Avec l'arrivée à Gentilly des services de free-floating (les scooters Cityscoot ou encore les trottinettes Bird y sont déjà présentes pour ne citer que deux des 15 compagnies franciliennes de scooters / vélos / trottinettes en free-floating), il faut anticiper les espaces de stationnement des non-automobiles. Cela s'inscrit dans un contexte d'adoucissement de la circulation de la ville, notamment dans les rues résidentielles, et marqué par l'ambition « Ville 30 ». Cela passe aussi dans la création d'infrastructures pour les cyclistes, condition sine qua non au développement de la pratique du vélo, et donc de l'adoucissement de la circulation dans la ville.

Le Conseil de Quartier du Plateau Mazagran

Annexe 1

Etat du stationnement des 2-roues sur le Plateau – moyenne de 8 observations



- 4 emplacements de stationnement pour deux-roues

65-75 scooters/motos :

- 60 sur trottoir
 - 5 à 10 sur 50 mètres
 - > 10 sur 50 mètres
- 5 sur stationnement voirie
- 5 sur emplacement dédié

- 20 vélos sur trottoir
 - > 5 sur 20 mètres
- 40 emplacements de stationnement de voirie disponibles

Annexe 2 : Situation actuelle, quelques images



Annexe 3 - Propositions de stationnement

Les véhicules en jaunes peuvent être remplacés par des espaces de stationnement pour deux-roues. Ils sont situés avant des passages piétons (et dégagent donc de la visibilité) ou le long de trottoirs exigus (permettant une meilleure circulation de tous les piétons). Ils sont tous des espaces où beaucoup de deux-roues stationnent aujourd'hui sur trottoir.

1. Angle rue Raymond Lefebvre / rue René Anjoly (2-roues motorisés + vélos)



2. Rue R. Lefebvre, sud / Arcueil (2RM + vélos)



3. Rue des Champs-Elysées (2RM)



4. 19 rue Pierre Marcel (2RM)



5. Angle rues Kleynhoff et Gaillet (vélos)



Clé de réussites :

Prioriser :

- Les endroits particulièrement touchés par le stationnement sur trottoir
- Devant les passages piétons (visibilité)
- Les places trop actuellement étroites pour voitures (plus de trottoir)
- Les sorties de la gare RER (vélos notamment)

Point de vigilance

- Eviter les espaces qui ne correspondent à aucune demande
- Ne pas sacrifier le trottoir pour créer du stationnement 2-roues
- En l'absence d'infrastructures sécurisantes (arceaux), les 2-roues resteront accrochés aux panneaux de signalisation verticale des trottoirs.